



## Synthèse des revendications

1. Garantir aux personnes qui fuient leur pays en raison de persécutions individuelles ou d'une situation de violence grave un accès effectif au territoire et à la protection internationale ;
2. Réformer le règlement Dublin II en profondeur afin de garantir l'accès à une procédure équitable pour tous les demandeurs d'asile ;
3. Faire du bureau européen d'aide un outil efficace de protection dans le cadre d'un mandat clairement défini ;
4. Garantir aux bénéficiaires de protection internationale un égal accès aux droits ;
5. Veiller à ce que toute personne demandant la protection d'un État membre de l'Union européenne bénéficie d'un accueil individualisé, global et de qualité ainsi que de droits et d'un niveau de vie qui favorisent son bien-être et son intégration ;
6. Étendre le champ d'application de la directive «résidents longue durée» aux bénéficiaires de protection internationale et mettre ainsi un terme aux discriminations en matière de droit de séjour et de mobilité dont ils sont victimes ;
7. Reconnaître enfin la situation des personnes vivant sans droits protégés sur le territoire de l'Union européenne et leur donner une chance d'accéder au marché du travail ;
8. Inscrire le principe de non détention des demandeurs d'asile dans la nouvelle directive « accueil », en ce compris les demandeurs d'asile qui arrivent aux frontières de l'Union européenne ;
9. Organiser une migration légale respectueuse des droits de l'homme pour l'ensemble de travailleurs ressortissants de pays tiers, qu'ils occupent des postes de direction ou des emplois saisonniers ;
10. Garantir la sécurité, les droits et le libre choix des personnes qui souhaitent retourner volontairement ainsi que la durabilité de leur réintégration ;
11. Développer au sein des États membres des politiques d'intégration intégrées et ciblées dans le cadre des instruments développés par la Commission européenne.